Comptabilité des sociétés : morceaux choisis  
raison individuelle et capital participation

*Journaliser les écritures liées aux deux sociétés suivantes, en utilisant les comptes les plus précis possibles. Les écritures n’ont aucun lien entre elles.*

1. Jennifer fonde une société en raison individuelle, dotée d’un capital de CHF 45'000.-. Ils sont libérés par l’apport

* d’une machine, d’une valeur de CHF 24'000.-,
* d’un virement bancaire de CHF 12'000.-,
* de la reprise de marchandise pour CHF 7'000.-

L’excédent ou l’insuffisance est compensée par son compte privé.

1. La société anonyme Frigorix grandit. Une augmentation de capital est décidée par l’assemblée générale des actionnaires le 9 juin 2020.

Le capital-action actuel, de CHF 400'000.- entièrement libéré, est complété par un capital-participation de CHF 300'000.-, avec une prime à l’émission de 10%. La libération se fait par consignation sur un compte bancaire bloqué auprès de la Banque Migros (comme par hasard).

Le notaire empoche dans l’opération la coquette somme de CHF 5'000.- qui lui est immédiatement remises en petites coupures ; la banque prélève des frais de CHF 300.- + 0.1% du capital souscrit.

Il y a lieu de prendre en compte l’éventuelle comptabilisation d’un droit de timbre d’émission.